



Assemblée générale

Distr. générale
2 octobre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Point 14 de l'ordre du jour
Culture de paix

Promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport fournit un aperçu général des activités menées par les principales entités des Nations Unies dans le domaine du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix depuis l'adoption des résolutions 68/125 et 68/126 de l'Assemblée générale.



I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté conformément à la résolution 68/125 de l'Assemblée générale intitulée « Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix » et à la résolution 68/126 sur la promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix. C'est la première fois qu'un rapport combiné ainsi présenté couvre la mise en œuvre de deux résolutions par le système des Nations Unies.

2. Les raisons de la rationalisation de la documentation présentée au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Culture de paix » résident dans le fait que les rapports traitent de plus en plus d'activités intéressant les deux résolutions, entraînant de ce fait des répétitions. La fin de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010, et la nouvelle orientation adoptée par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), notamment l'adoption de la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022), ont également favorisé une plus grande proximité entre la culture de paix et les questions interculturelles et interreligieuses. L'adoption d'un cadre unique pour simplifier les procédures d'établissement de rapports a été recommandée dans les rapports présentés à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session (voir A/68/286, par. 87 et A/68/216, par. 61).

3. Le présent rapport fait état des contributions reçues de plusieurs organismes des Nations Unies dont le mandat porte essentiellement sur la paix et le dialogue ou y contribue en partie.

II. Rôle de chef de file de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture dans la mise en œuvre de son Programme d'action pour une culture de la paix et de la non-violence et du Plan d'action pour la Décennie internationale du rapprochement des cultures

4. L'UNESCO continue de miser sur son Programme d'action pour une culture de la paix et de la non-violence ainsi que sur le Plan d'action pour la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022) pour inciter les partenaires à s'engager activement à promouvoir un dialogue et une compréhension mutuelle.

Promotion de la paix et de la compréhension mutuelle par le biais de l'éducation

5. L'UNESCO défend des valeurs, des attitudes et des comportements qui encouragent une citoyenneté mondiale responsable par le biais d'une éducation efficace répondant aux défis contemporains. Une attention particulière est accordée aux programmes et aux projets qui font appel à la tolérance et à la compréhension entre divers groupes, cultures et religions, conformément aux objectifs de l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout du Secrétaire général des Nations Unies, dont le Secrétariat est hébergé par l'UNESCO, et au cadre de l'éducation à la

citoyenneté mondiale de l'UNESCO. Dans ce dernier cadre, l'UNESCO aide ses États membres à intégrer l'éducation à la citoyenneté mondiale dans les systèmes nationaux d'éducation, à créer un dialogue ouvert, comme le premier Forum international de l'UNESCO sur l'éducation à la citoyenneté mondiale (Bangkok, décembre 2013), et à définir des orientations claires à ce sujet, comme il est énoncé dans la publication « Global citizenship education: preparing learners for the challenges of the 21st century ».

6. L'action de l'UNESCO permet également de renforcer l'éducation à la paix et aux droits de l'homme. L'élaboration du plan d'action de la troisième phase du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme et la création d'un ensemble de ressources communes nécessaires à la réforme des programmes sont parmi les tâches les plus importantes entreprises actuellement. Le suivi de la mise en œuvre de la recommandation de 1974 de l'UNESCO sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales mérite d'être signalé dans le cadre de cette recherche. Cette recommandation fournit un cadre normatif en vue de promouvoir les valeurs et les principes partagés des droits de l'homme dans les divers secteurs de l'éducation. Le dernier rapport sur la mise en œuvre de cette recommandation¹ est établi sur la base des consultations menées en 2013 et auxquelles 57 États membres ont répondu.

7. L'UNESCO contribue à la révision ou à l'adaptation des programmes de cours, des manuels scolaires et d'autres documents d'apprentissage afin d'éliminer les stéréotypes culturels, religieux et sexistes, en particulier dans le cadre du Programme international du Roi Abdullah ben Abdul Aziz pour une culture de la paix et du dialogue², financé par l'Arabie saoudite. Dans le même ordre d'idées, le projet « Enseigner le respect pour tous », financé par le Brésil et les États-Unis d'Amérique, vise à promouvoir les valeurs et les principes universels fondés sur les droits de l'homme afin de lutter contre toutes formes de discrimination et de violence. Dans ce contexte, la publication intitulée « Teaching Respect for all implementation guide », un guide pratique sur l'enseignement du respect pour tous, constitue un nouvel outil utile. L'évaluation des politiques d'éducation adaptées aux réalités pour « apprendre à vivre ensemble » d'un point de vue régional aide à déterminer les besoins scolaires afin de répondre aux défis de nos sociétés diversifiées, comme il est souligné dans un rapport de synthèse, publié par l'UNESCO et établi sur la base des données recueillies dans 10 pays d'Asie et du Pacifique³.

8. L'enseignement des langues mérite aussi la plus grande attention en tant que facteur participant à la réalisation de l'éducation pour tous. Il ne fait aucun doute que les compétences linguistiques prennent une importance de plus en plus grande à l'heure de la mondialisation et de la diversité culturelle. Cela renforce la position de l'UNESCO sur la promotion d'un « enseignement multilingue », concept adopté en 1999 pour désigner l'utilisation d'au moins trois langues dans l'éducation, soit la langue maternelle, une langue régionale ou nationale et une langue internationale. Cette diversité linguistique et culturelle, qui contribue à la créativité, à l'innovation et à l'inclusion sociale, a été célébrée à l'occasion de la Journée internationale de la

¹ Voir <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002241/224137e.pdf>.

² Voir <http://peace-dialogue.org/en>.

³ Voir <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002272/227208E.pdf>.

langue maternelle (21 février). En 2014, les activités organisées en coopération avec l'Organisation internationale de la Francophonie ont été consacrées au thème « Les langues locales pour la citoyenneté mondiale : zoom sur la science »⁴. Une conférence internationale sur le thème « Améliorer les compétences linguistiques et l'enseignement des langues » a été organisée à Suzhou (Chine) du 4 au 6 juin 2014, en partenariat avec le Gouvernement chinois.

9. L'UNESCO utilise également le pouvoir de transformation de l'éducation pour approfondir les connaissances sur les chapitres tragiques de l'histoire de l'humanité afin de protéger les générations présentes et futures contre l'ignorance et l'obscurantisme, susceptibles de conduire à la répétition des mêmes horreurs. C'est pourquoi le programme pour l'enseignement de l'Holocauste de l'UNESCO comprend l'élaboration de politiques et d'actions de sensibilisation, ainsi que des activités de renforcement des capacités et de plaidoyer. Un séminaire international intitulé « L'impact de l'enseignement de l'Holocauste : comment évaluer politiques et pratiques? » a été organisé par l'UNESCO dans le cadre des manifestations spéciales à la mémoire des victimes de l'Holocauste et du génocide rwandais lors des journées internationales correspondantes.

10. L'UNESCO a également lancé une initiative éducative et culturelle, le projet « La route de l'esclave », qui soutient la recherche sur l'histoire de la traite des esclaves, l'esclavage et leurs conséquences et sensibilise l'opinion publique au phénomène. Le projet « Briser le silence » est d'autant plus important qu'il met en lumière les interactions culturelles qui en sont issues et la reconnaissance d'un héritage commun. Le label « lieu de mémoire associé au projet de l'UNESCO "La route de l'esclave" », attribué à des sites historiques comme le Quai de Valongo (Rio de Janeiro, Brésil) est également une contribution importante en ce sens. Il importe de reconnaître la contribution des peuples esclaves aux sociétés modernes multiculturelles, en particulier dans le contexte de la Décennie internationale du rapprochement des cultures. La célébration, en 2014, du vingtième anniversaire du projet « La route de l'esclave »⁵ a permis d'approfondir la réflexion sur cette histoire, d'engager des efforts de réconciliation et d'élaborer des outils et des approches pour la gestion de nouvelles formes d'identité émergeant de ce passé. Des initiatives sont menées dans le monde entier, en particulier autour des dates commémoratives (25 mars et 23 août).

11. Pour aider à façonner le programme de suivi de l'après-2015, l'UNESCO invite tous les gouvernements à investir davantage dans une éducation de qualité ouverte à tous, ainsi que dans l'éducation permanente, dont le rôle d'accélérateur du développement et de catalyseur de sociétés plus pacifiques est reflété dans le Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous de 2013-2014, *Enseigner et apprendre : atteindre la qualité pour tous*. L'organisation fait également de l'éducation à la citoyenneté du monde l'un des objectifs à atteindre en matière d'éducation dans le programme de développement pour l'après-2015.

⁴ Voir <http://www.unesco.org/new/en/unesco/events/prizes-and-celebrations/celebrations/international-days/international-mother-language-day-2014/>.

⁵ Voir <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002284/228475e.pdf>.

Élaboration de nouvelles politiques et de nouveaux instruments favorisant l'inclusion sociale, le dialogue interculturel et la coexistence pacifique

12. Les transformations sociales profondes auxquelles on assiste actuellement ont imposé une demande sans précédent de cohésion sociale, d'inclusion et de dialogue interculturel. Dans ce contexte, l'UNESCO aborde les grandes préoccupations émergentes, notamment le rôle des jeunes comme agents du changement, la participation citoyenne dans la consolidation de la démocratie et les implications éthiques du développement durable. Ce faisant, une plus grande place est accordée à la fonction prospective et d'anticipation de l'organisation en tant que laboratoire mondial d'idées pour élaborer des propositions novatrices et soutenir ses États membres dans la formulation et l'examen de politiques.

13. Dans le cadre de son programme sur la gestion des transformations sociales, l'UNESCO encourage les décideurs à élaborer et mettre en œuvre des politiques publiques inclusives, novatrices, respectueuses des différences culturelles et fondées sur les droits qui favorisent l'inclusion sociale et le dialogue interculturel. La Coalition internationale des villes contre le racisme et la discrimination, une initiative lancée par l'UNESCO, demeure un réseau actif qui favorise une politique d'inclusion au niveau municipal et offre une bonne plateforme de sensibilisation au cours de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars). L'UNESCO cherche également à utiliser le sport en tant que puissant vecteur de diffusion de ces messages, notamment dans le cadre de la Journée internationale du sport au service du développement et de la paix (6 avril), qui s'est tenue pour la première fois en 2014⁶. La Journée internationale de la paix (21 septembre) demeure également un moment de réflexion stratégique et de sensibilisation.

14. Les efforts déployés au niveau mondial pour autonomiser et intégrer les jeunes dans ce domaine sont des étapes importantes et le Forum des jeunes de l'UNESCO offre une occasion unique à cet égard. La nouvelle stratégie opérationnelle pour la jeunesse (2014-2021), adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa trente-septième session, est l'un des résultats concrets du huitième Forum des jeunes de l'UNESCO (octobre 2013). Parallèlement, des plateformes de dialogue et d'action sont régulièrement offertes aux jeunes, notamment dans le cadre de la conférence internationale sur le thème « Le volontariat des jeunes et le dialogue », tenue à Djedda (Arabie saoudite) en décembre 2013, et du projet Réseaux de la jeunesse méditerranéenne, lancé grâce à l'appui financier de l'Union européenne, qui vise à renforcer la participation active des jeunes au développement de leurs collectivités et au processus de prise de décisions. Le prochain Forum panafricain de la jeunesse pour une culture de la paix, qui se tiendra à Libreville (Gabon) les 13 et 14 décembre 2014, vise sensiblement les mêmes objectifs⁷.

15. Dans le même contexte, il convient de souligner l'importance des activités de l'Ambassadeur de bonne volonté de l'UNESCO, Forest Whitaker. Elles comprennent notamment le programme « Harmoniser », lancé au Mexique à l'intention des jeunes vulnérables subissant les contrecoups de la violence et des conflits, et le réseau Peacemaker, lancé au Soudan du Sud, pour soutenir le

⁶ Voir <http://www.unesco.org/new/en/unesco/events/prizes-and-celebrations/celebrations/international-days/international-day-of-sport-for-development-and-peace-2014/>.

⁷ Voir <http://en.unesco.org/sites/default/files/Operational%20Strategy%20on%20Youth%202014-2021.pdf>.

processus de paix et de réconciliation, un accent particulier étant mis sur les jeunes et d'anciens soldats. La contribution des femmes à la promotion du dialogue entre les cultures doit être mise en évidence et pleinement soutenue, comme il est souligné dans le nouveau Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité des genres (2014-2021).

16. L'UNESCO a redoublé d'efforts pour promouvoir une culture de paix et le dialogue en Afrique. Dans la stratégie opérationnelle adoptée, en novembre 2013 par la Conférence générale pour le programme « Priorité Afrique » de l'organisation, la culture de la paix a été désignée comme l'un des principaux piliers de ses activités dans la région pour la période 2014-2021. L'UNESCO a accéléré la dynamique de la campagne « Agissons pour la paix » en faveur d'une culture de paix, résultant des conclusions et recommandations du Forum panafricain intitulé « Sources et ressources pour une culture de la paix » qui s'est tenu à Luanda en 2013. Depuis la création, à Addis-Abeba en 2013, d'un réseau de fondations et d'instituts de recherche pour la promotion d'une culture de paix, l'UNESCO, en partenariat avec le Gouvernement de la Côte d'Ivoire, a préparé le lancement de ses activités dans le cadre d'une conférence, qui s'est tenue lors de la Journée internationale de la paix 2014 à Yamoussoukro, marquant le vingt-cinquième anniversaire de la naissance du concept d'une culture de paix dans cette ville.

17. En mars 2014, l'UNESCO et plusieurs partenaires ont procédé au lancement d'un réseau de femmes pour une culture de paix en Afrique. En ce qui concerne les jeunes, l'UNESCO a commencé à travailler en collaboration avec le Gouvernement gabonais afin de créer un réseau de jeunes dont l'objectif est le même, qui sera lancé à Libreville en décembre 2014. Cette plateforme pour le dialogue fonctionnera comme un réseau social de jeunes.

La maîtrise de l'information et des médias comme catalyseur d'un dialogue interculturel pour la paix

18. Les médias et les technologies de l'information, y compris les médias sociaux, sont devenus des outils essentiels pour communiquer et instaurer un dialogue pacifique. La promotion de la maîtrise des médias et de l'information et du dialogue interculturel est vitale à cet égard. C'est pourquoi l'UNESCO continue d'aider les établissements de formation en journalisme, y compris les organisations non gouvernementales concernées, à intégrer ces thèmes dans leurs activités. L'objectif est d'améliorer les compétences des jeunes chercheurs et journalistes afin de les prémunir contre toute partialité dans la collecte et la communication ou la diffusion de nouvelles et d'informations. À cette fin, le réseau universitaire international pour l'éducation aux médias et à l'information et le dialogue interculturel de l'UNESCO et de l'Alliance des civilisations des Nations Unies aide à favoriser une réflexion approfondie sur la conception des modules de formation et la formulation des principes directeurs visant les jeunes afin de faciliter la présentation de reportages culturellement diversifiés.

19. La publication récente de l'UNESCO sur les principes directeurs pour l'élaboration des politiques et stratégies d'éducation aux médias et à l'information met l'accent sur la façon dont les citoyens et les professionnels des médias peuvent utiliser la maîtrise des médias et de l'information pour promouvoir des pratiques de communication qui tiennent compte de la diversité culturelle et du dialogue interculturel.

20. La formation de l'UNESCO des jeunes de l'Asie-Pacifique sur les médias et la participation civique, organisée à Bali (Indonésie) du 21 au 28 août 2014, a été une occasion opportune de partager des expériences sur la culture de la paix à travers les médias et d'élaborer des plans d'action concrets. L'UNESCO a développé un portail interactif pour donner aux jeunes un accès à l'information et à la littérature et offrir des cours en ligne sur le renforcement des compétences interculturelles, ainsi que la possibilité de partager des données d'expérience par le biais d'un forum virtuel dédié à la culture de la paix dans la vie de tous les jours. Le portail met également en vedette les activités et les résultats de tous les projets menés dans le cadre du Programme international du Roi Abdullah bin Abdulaziz pour une culture de la paix et du dialogue, dont l'intention à long terme est d'inclure l'ensemble des travaux réalisés par l'UNESCO dans ce domaine.

21. Toutes ces mesures exigent le plein respect de la liberté d'expression et la liberté de presse, ce qui implique la sécurité des journalistes. C'est pourquoi l'UNESCO a animé la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité⁸, fondé sur une approche multipartite favorisant la création d'un environnement libre et sûr pour les journalistes et les professionnels des médias dans les situations conflictuelles ou non.

Promotion du dialogue interculturel et interreligieux pour la compréhension mutuelle et la paix

22. Dans les sociétés de plus en plus diverses et interconnectées, la coexistence pacifique ne suffit plus. Les différences culturelles et religieuses occupent le devant de la scène. Les gens doivent disposer des capacités nécessaires pour empêcher les discours haineux, combattre les stéréotypes et promouvoir la coexistence pacifique dans la diversité et le respect des droits de l'homme. Pour l'UNESCO, le dialogue entre les religions, qui constitue un élément important du dialogue entre les cultures, a précisément pour objet de renforcer la compréhension entre les non-croyants et les croyants et entre les personnes et les dirigeants ayant des religions, une foi ou des convictions différentes, afin de leur permettre de mieux connaître les traditions spirituelles des autres ainsi que les valeurs sur lesquelles elles reposent.

23. Pour obtenir de meilleurs résultats à cet égard, le renforcement des partenariats entre les principaux acteurs est fondamental. L'UNESCO a renouvelé son mémorandum d'accord avec l'Alliance des civilisations des Nations Unies en septembre 2013 et a signé, en mai 2014, un mémorandum d'accord avec le Centre international du Roi Abdallah ben Abdelaziz pour le dialogue interreligieux et interculturel. Cela va dans le sens de la participation active de l'organisation dans d'autres forums, notamment le processus de Bakou, qui débouche sur la tenue, tous les deux ans, du Forum mondial sur le dialogue interculturel, et les débats relatifs au Forum public mondial « Dialogue des civilisations ». À cet égard, dans le cadre de l'initiative sur le Dialogue euro-arabe, l'UNESCO a organisé, en coopération avec la Fondation MBI Al Jaber, une conférence intitulée « Dialogue euro-arabe : nos valeurs communes » (Algarve, Portugal, 25-26 novembre 2013). Une conférence semblable doit se tenir en octobre 2014. Un certain nombre de nouvelles activités phares seront nécessaires pour lutter efficacement contre la montée de l'intolérance

⁸ Voir <http://www.unesco.org/new/en/communication-and-information/freedom-of-expression/safety-of-journalists/un-plan-of-action/>.

et de l'extrémisme. Le lancement prochain de la phase II du Programme international du Roi Abdullah bin Abdulaziz pour une culture de la paix et le dialogue apportera un soutien supplémentaire aux travaux de l'UNESCO dans ce domaine. Un ensemble de lignes directrices et d'outils de formation est en cours d'élaboration et contribuera aux activités de renforcement des capacités.

24. Ayant établi un système de gouvernance culturelle mondiale dans le cadre d'une approche fondée sur les droits de l'homme, le cadre normatif de l'UNESCO fournit également une plateforme mondiale unique pour le dialogue. À ce titre, la mise en œuvre des instruments et des programmes culturels de l'organisation engage les États à poursuivre le dialogue et la coopération. Cela est également repris dans des programmes spécifiques de l'UNESCO, tels que les histoires générales et régionales, en particulier la présentation officielle, par la Directrice générale de l'UNESCO, de la publication *The Foundations of Islam* (vol. 1) de la collection de l'UNESCO intitulée « Différents aspects de la culture islamique », qui a eu lieu le 10 juin 2014, en même temps que l'exposition « Le peuple, le livre, la terre : 3 500 ans de relations entre le peuple juif et la Terre sainte », organisée conjointement avec l'UNESCO et le Centre Simon Wiesenthal. De plus, l'attribution du prix UNESCO-Sharjah pour la culture arabe 2013-2014 à la Fondation arabe pour l'image (Liban) et Farouk Mardam-Bey (France) a attiré l'attention sur les contributions de la culture arabe et islamique au progrès général de l'humanité.

25. Les projets stratégiques tels que l'utilisation pédagogique de l'*Histoire générale de l'Afrique* et le lancement, en 2014, des travaux préparatoires de son neuvième volume sur l'Afrique et sa diaspora, la plateforme en ligne « Route de la soie » et la création d'un réseau de points focaux de tous les pays le long des « Routes de la soie », ainsi que le projet de lecture transversale de l'histoire de l'humanité, sont conçus pour illustrer encore davantage les interactions, les échanges et les influences mutuelles couvrant les domaines de la science et de la technologie du début du VIII^e au XVI^e siècle de notre ère.

26. La protection des institutions et des sites patrimoniaux dans les situations de conflit joue un rôle crucial dans la sauvegarde des identités et des moyens d'existence, eux-mêmes essentiels à la réconciliation. L'UNESCO a renforcé ses actions pour protéger certains sites patrimoniaux dans des zones sensibles du monde dans le cadre de ses diverses conventions relatives à la culture, les efforts étant concentrés en Afrique (République démocratique du Congo et Mali) où les mausolées détruits par des extrémistes en 2013 sont en cours de reconstruction. L'UNESCO collabore également avec l'Afghanistan, la Syrie, l'Iraq et la Libye afin de sauvegarder des sites touchés, lutter contre le trafic illicite des biens culturels, sensibiliser les autorités concernées et renforcer leurs capacités. L'importance de la protection du patrimoine dans toutes les opérations humanitaires et de maintien de la paix du système des Nations Unies est aujourd'hui au cœur des activités de plaidoyer de l'UNESCO dans ce domaine.

27. Ces efforts font écho à l'action menée par l'organisation pour promouvoir la culture et le développement dans le programme pour l'après-2015. Bien que la culture ait été absente des objectifs du Millénaire pour le développement en 2000, les données au niveau des pays et la reconnaissance à l'échelle mondiale ont depuis mis en évidence le rôle et l'impact de la culture dans la dynamique du développement durable. Dans la Déclaration de Hangzhou : Mettre la culture au cœur des politiques de développement durable (2013), les participants ont

recommandé d'inclure dans le programme des Nations Unies pour le développement de l'après-2015 un objectif spécifiquement centré sur la culture et comportant des objectifs, des cibles et des indicateurs clairs.

La voie à suivre : promotion d'une culture de paix et rapprochement des cultures

28. Une paix durable et le respect de la primauté du droit signifient plus qu'une existence sans violence ou l'application de procédures établies. Ils doivent être fondés sur la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité, ainsi qu'il est stipulé dans l'Acte constitutif de l'UNESCO. Pour renforcer cette solidarité, les décideurs doivent travailler en collaboration avec la société civile, en mettant fortement l'accent sur les valeurs, les attitudes et les comportements favorisant une culture de paix. Il importe que la communauté internationale renouvelle son engagement envers ces valeurs, d'autant plus que les conflits, aujourd'hui, mobilisent fréquemment et insidieusement des cibles culturelles et des identités religieuses. Il est donc impératif de promouvoir le pluralisme culturel à tous les niveaux, en mettant en évidence les liens étroits entre la diversité culturelle, le dialogue, le développement, la sécurité et la paix.

29. La Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022), dont l'UNESCO est l'organisme chef de file dans le système des Nations Unies, est un cadre pertinent pour la mobilisation de l'action qui favorise la synergie des efforts. À sa cent quatre-vingt-quatorzième session, en 2014, le Conseil exécutif de l'UNESCO a adopté le Plan d'action pour la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022). Le Plan d'action offre une occasion importante de susciter un regain d'intérêt en faveur du dialogue interculturel et de la paix, avec le concours de tous les acteurs concernés, tout en mettant l'accent sur la participation des jeunes femmes et hommes au débat mondial.

30. Plusieurs États membres se sont engagés à entreprendre des activités dans ces domaines, à commencer par un premier rapport de mise en œuvre qui sera présenté au Conseil exécutif de l'UNESCO à sa cent quatre-vingt-dix-septième session en 2015. Par ailleurs, l'UNESCO entend élaborer de nouveaux cadres et activités de mobilisation pour engager davantage les parties prenantes concernées, notamment les organismes apparentés des Nations Unies et le réseau des chaires UNESCO et d'autres acteurs. Un des objectifs clefs consiste à adapter de manière créative les cadres de politique générale afin de faire face aux défis qui compromettent la cohésion de l'humanité et la coexistence pacifique.

III. L'Alliance des civilisations des Nations Unies : concrétiser l'orientation vers la prévention et la réconciliation

31. Au cours de la période considérée, l'Alliance des civilisations des Nations Unies a mené un examen stratégique de ses activités et élaboré un plan pour la période 2013-2018 reflétant une nouvelle vision de l'organisation. Cette vision et ce plan stratégique ont été approuvés par le Groupe des Amis de l'Alliance à sa réunion ministérielle tenue en septembre 2013. L'Alliance continue de jouir de l'appui de la majorité des États membres et de plusieurs organisations internationales au sein de son Groupe des Amis, qui compte actuellement 140 membres. Ses programmes couvrent les composantes clefs que sont les médias, les jeunes, l'éducation et les

migrations. Certains projets sont communs à ces composantes et ont des effets multiples.

32. Au cours de la période considérée, la programmation s'est poursuivie dans l'ensemble des composantes originales identifiées dans le rapport du Groupe de haut niveau de l'Alliance des civilisations. Le Haut-Représentant des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations a entamé un processus d'évaluation et de consolidation de la programmation et d'achèvement de certains projets. Les activités menées dans les domaines de l'éducation et de la jeunesse ont été élargies.

Le sixième Forum mondial, Bali (29-30 août 2014)

33. Le Forum de Bali, dont le thème était « Unité dans la diversité », a réuni plus de 1 200 participants de plus de 100 pays. Des chefs d'État, des ministres, des dirigeants d'organisations intergouvernementales, des représentants du secteur privé, des universitaires, des philanthropes, des jeunes et des représentants des médias ont discuté de l'importance de célébrer la diversité dans des contextes nationaux et internationaux. Le Secrétaire général et le Président indonésien ont ouvert la session en lançant un appel en faveur d'une plus grande coopération entre les cultures.

Stratégies nationales et régionales

34. En avril 2014, le Haut-Représentant de l'Alliance des civilisations a souligné l'importance de poursuivre les efforts visant à mettre en place des stratégies nationales et régionales témoignant de l'attachement aux valeurs de l'Alliance. Soulignant que les stratégies régionales représentaient des engagements partagés, le Haut-Représentant a indiqué que la Ligue des États arabes et les États membres d'Amérique latine avaient présenté de nouvelles stratégies régionales à l'Alliance.

Reconnaissance et renforcement des capacités de la société civile

35. L'Alliance et le Groupe BMW ont poursuivi leur collaboration concernant le prix de l'innovation interculturelle. Ce prix est attribué à des projets novateurs et viables de tout pays du monde qui encouragent le dialogue et la coopération entre des personnes dont le contexte culturel diffère en recourant à des méthodes novatrices et créatrices. Les lauréats deviennent membres de l'Infrastructure interculturelle mondiale pour l'innovation, un programme lancé par l'Alliance pour aider les lauréats à améliorer leur efficacité et élargir le champ couvert par leur projet. L'Alliance et le Groupe BMW ont renouvelé leur partenariat et l'ont prolongé jusqu'à la fin de 2015. La relation élargie permet d'offrir aux lauréats des formes plus avancées de formation et de mentorat, dont plusieurs ateliers s'échelonnant sur une année et conçus pour renforcer leurs capacités. Le rapport sur l'appui fourni aux lauréats 2013 montre qu'un an après avoir remporté le prix, 9 des 10 organisations ont consolidé leur action et étendu considérablement leurs activités. En avril 2014, le nombre total de bénéficiaires du projet était passé de 117 620 à 219 348.

36. En 2013, l'Alliance a établi un partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin d'élargir son partenariat original avec le Massachusetts Institute of Technology Education arcade and Learning Games Network, d'où est né le défi « Create UNAOOC » pour soutenir le développement d'applications et de jeux mobiles qui favorisent le dialogue interculturel. Cette

compétition regroupant des développeurs d'applications a été couronnée de succès. Elle est actuellement recentrée pour cibler les applications qui incitent les utilisateurs à se renseigner davantage sur le dialogue interculturel comme moyen de prévention des conflits. Elle s'appellera désormais « PeaceApp ». Les lauréats et les cinq mentions honorables seront choisis par un jury international et les jeux et applications gagnants pourront être téléchargés.

37. La compétition de vidéo de l'Alliance, « PLURAL+ », qui s'est poursuivie dans le cadre d'une autre campagne couronnée de succès, a abouti au Festival 2013 de vidéos réalisées par les jeunes, dont les thèmes portaient sur la migration, la diversité et l'intégration sociale. Vingt-cinq vidéos ont été retenues par le jury international et les organisations partenaires de PLURAL+. Les vidéos retenues ont été présentées à la cérémonie de remise des prix au Paley Center for Media (décembre 2013) et, depuis lors, ont été diffusées sur différentes plateformes à travers le monde.

L'éducation pour la paix à l'intention des jeunes

38. L'école d'été de l'Alliance a connu d'importants changements en 2013 grâce à son partenariat public-privé avec Education First (L'éducation avant tout), une société de services d'éducation à but lucratif ayant son siège en Suisse. Education First a fourni des ressources financières et a permis à l'Alliance d'utiliser son campus à Tarrytown (États-Unis d'Amérique), afin qu'elle puisse rapprocher l'école d'été du Siège des Nations Unies. Au total, 175 participants venus de plus de 100 pays ont bénéficié d'un programme axé sur l'éducation à la paix et ont participé à des rencontres avec de hauts fonctionnaires des Nations Unies.

39. Au cours de l'édition 2013 du projet Fonds de solidarité pour la jeunesse, l'Alliance a sélectionné 16 lauréats parmi des organisations de jeunes ayant leur siège au Moyen-Orient, en Afrique du Nord, en Afrique subsaharienne et en Asie. Les activités du projet ont débuté en juillet 2013 et se sont poursuivies jusqu'en février 2014. Ces activités incluaient des campagnes de sensibilisation faisant appel aux médias et au plaidoyer auprès des gouvernements locaux et des chefs religieux. Chaque fois qu'il y avait lieu, des clubs de jeunes ont été enregistrés ou des accords de partenariat entre des organisations de jeunes et d'autres partenaires ont été conclus dans le but d'institutionnaliser les relations et assurer un plus grand contrôle et une plus grande viabilité des projets. De juillet 2013 à février 2014, plus de 29 000 jeunes et adultes ont bénéficié directement des projets.

40. L'Alliance a fourni un appui technique à chaque organisation de jeunes, notamment en procédant à la révision du matériel de sensibilisation et des documents importants s'y rapportant. L'Alliance a également fait appel aux services d'une société de relations publiques pour répondre aux besoins de communication des organisations, notamment par le biais de la toile et des médias sociaux.

Programmation des médias sur la migration

41. En octobre 2013, l'Alliance a élaboré un projet sur la lutte contre la haine, l'intolérance et les discours haineux dans les médias d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. L'objectif du projet est de comprendre et combattre les effets néfastes des discours haineux et des idées d'intolérance qui se développent et se propagent dans les médias, en particulier en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Le projet comprend le lancement d'une étude exhaustive sur les médias

dans trois pays du Moyen-Orient et trois pays d'Europe, suivie de la mise en œuvre d'une série d'activités visant à mieux faire connaître le problème et trouver des solutions possibles. Le calendrier de mise en œuvre du projet sera décidé une fois que les partenaires seront identifiés et le financement assuré.

42. En juillet 2014, en partenariat avec l'Institut Panos Europe et l'appui de la fondation Open Society, l'Alliance a produit, à la demande des rédacteurs et des éditeurs qui avaient déjà participé à ses activités, un glossaire des termes utilisés dans le domaine de la migration à l'intention des médias pour aider les journalistes à couvrir les questions de migration dans un langage spécifique et précis. L'outil répond à la nécessité de sensibiliser les journalistes à l'importance de relater les faits avec précision en utilisant une terminologie appropriée dans la presse écrite et audiovisuelle. Le glossaire est le fruit des travaux d'un comité scientifique composé de huit organisations internationales de la société civile travaillant sur des aspects distincts, bien que complémentaires, de la migration.

Programme de bourses

43. L'Alliance a organisé deux cours dans le cadre du programme de bourses en 2013. À la fin juin, des boursiers d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient ont participé à un programme comportant des réunions à New York, Washington, Philadelphie, Berlin, Bruxelles et Paris sur une période de deux semaines. Le premier cours, auquel ont participé 12 boursiers de neuf pays arabes, comprenait des réunions avec des représentants de haut niveau des ministères des affaires étrangères, de l'Union européenne, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, ainsi que des personnalités de la société civile.

44. Le deuxième cours, qui s'est tenu pendant deux semaines en novembre 2013, a permis à 12 boursiers de sept pays d'Amérique du Nord et d'Europe de participer à un programme de réunions en Jordanie, au Maroc et au Qatar. Leurs programmes comprenaient des réunions avec des représentants de la Commission jordanienne des jeunes, des représentants du Parlement marocain, des étudiants du British Council venant des universités de Casablanca et de Fez (Maroc), des organisations non gouvernementales locales, des activistes politiques et des journalistes d'Al-Jazeera.

45. En outre, en octobre 2013, l'Alliance a invité à New York 10 anciens du programme de bourses pour élaborer une stratégie d'engagement et présenter des projets concrets et réalistes pour la période 2013-2015.

Dialogue interreligieux

46. En novembre 2013, le Haut-Représentant a pris part aux principales conférences organisées à Vienne par Religions for Peace et le Centre international du Roi Abdallah Ben Abdelaziz pour le dialogue interculturel et interreligieux. L'Alliance a également travaillé en collaboration avec la Division des politiques et de la médiation du Département des affaires politiques des Nations Unies afin de forger des liens avec les acteurs de la société civile actifs dans le domaine du dialogue interreligieux et interculturel et établir un réseau qui pourrait fournir des informations sur les travaux de l'Organisation des Nations Unies.

IV. Autres activités du système des Nations Unies en appui à la culture de paix

47. Au niveau intergouvernemental, en septembre 2013 et 2014, le Président de l'Assemblée générale a convoqué un forum de haut niveau sur la culture de la paix, d'une durée d'une journée, conformément aux résolutions 67/106 et 68/125 de l'Assemblée.

Bureau d'appui à la consolidation de la paix

48. Conformément au paragraphe 7 de la résolution 68/125 de l'Assemblée générale, la Commission de consolidation de la paix a continué de promouvoir une culture de paix et de non-violence dans toute entreprise de consolidation de la paix menée au lendemain d'un conflit à l'échelon national. Au cours de la période considérée, la Commission a renforcé son rôle visant à promouvoir une approche intégrée et cohérente aux activités de consolidation de la paix dans les six pays relevant de sa compétence.

49. Les rôles de conseil, de plaidoyer et d'accompagnement politique de la Commission ont donné plus de cohérence à l'engagement international dans les pays relevant de sa compétence et ont encouragé le dialogue entre les parties prenantes nationales. En outre, en reconnaissance du rôle important joué par les femmes dans la consolidation de la paix, la Commission a intégré la problématique hommes-femmes dans ses travaux au cours de la période considérée, en particulier dans les domaines de la revitalisation économique et de la réconciliation nationale.

50. La Commission a également soutenu les efforts du Fonds pour la consolidation de la paix, géré par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, pour renforcer la cohérence et l'engagement collectif auprès d'un large éventail de groupes communautaires, y compris des groupes traditionnels, ethniques, culturels et religieux. En Guinée, la Commission et le Fonds (avec une contribution financière de 2,7 millions) ont soutenu les travaux préliminaires du Comité de réflexion sur la réconciliation nationale créé par le Président. Pour favoriser la feuille de route pour la promotion de la réconciliation nationale, le Fonds pour la consolidation de la paix a accordé un financement au PNUD et à la Commission nationale indépendante des droits de l'homme pour la mise en œuvre d'un projet d'établissement de la vérité et d'expiation à l'échelon de la collectivité. Les « palava huts » visent à promouvoir la guérison et la réconciliation à l'échelon de la collectivité par la divulgation et la reconnaissance publiques des violations des droits de l'homme commises lors de la guerre civile, afin de surmonter les clivages sociaux, politiques et religieux.

51. Au Kirghizistan, l'unité dans la diversité a été reconnue comme une pièce maîtresse de la consolidation de la paix au lendemain de la crise politique. Dans le cadre d'un projet du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), financé par le Fonds pour la consolidation de la paix, le pays encourage le multilinguisme afin de créer un environnement de nature à favoriser une intégration plus large, en particulier des minorités. L'approche du projet vise à encourager la participation d'un large spectre de la société afin d'inciter tous les groupes ethniques du Kirghizistan à parler la langue nationale, en plus d'apprendre leurs langues maternelles, d'approfondir les connaissances sur les différentes cultures et de prendre conscience des droits des

minorités, de même qu'à encourager leur participation sur un pied d'égalité à la vie publique.

Volontaires des Nations Unies

52. Les Volontaires des Nations Unies ont renforcé leur soutien aux opérations de paix. Depuis juin 2014, 2 818 volontaires ont été déployés sur le terrain dans 10 missions de maintien de la paix et 7 missions politiques spéciales. Pour promouvoir la cohésion sociale et la résilience dans les régions touchées après un conflit, les Volontaires des Nations Unies affectés à des missions de l'ONU ont aidé à mobiliser des volontaires locaux au sein des communautés en instaurant un dialogue ouvert axé sur les droits et l'engagement intercommunautaire. En outre, en renforçant leur partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, les Volontaires des Nations Unies ont mis de nouveau l'accent sur le dialogue communautaire entre les réfugiés et les communautés d'accueil et ont donné la parole aux communautés de personnes déplacées ou rapatriées. Dans les pays sortant d'un conflit dont les déficits de capacités considérables entravent la distribution de dividendes de la paix, les Volontaires des Nations Unies ont appuyé les activités des Nations Unies et des partenaires de développement national en renforçant les structures de gouvernance locales dans le cadre d'interventions de consolidation de la paix plus larges.

53. Les Volontaires des Nations Unies s'emploient actuellement à définir des projets novateurs dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015. L'approbation récente du programme mondial des Volontaires des Nations Unies sur le soutien du volontariat à la consolidation de la paix est le résultat direct de cet effort ambitieux, qui vise à renforcer le rôle des communautés dans le maintien de la paix et le renforcement des capacités des populations locales. Pour ce faire, les Volontaires des Nations Unies travaillent en partenariat avec de nombreux autres organismes des Nations Unies à la réalisation de projets visant à promouvoir l'accès à la justice et à l'éducation civique, la participation des adolescents aux activités de consolidation de la paix et l'éducation des jeunes à la culture de la paix dans plusieurs pays africains sortant d'un conflit ou traversant une période de transition politique délicate.

54. Les Volontaires des Nations Unies entendent se concentrer spécifiquement sur l'inclusion sociale en tant que fondement de la paix au cours de la période considérée dans le cadre stratégique. Les projets mettront l'accent sur la promotion des droits de l'homme et l'appui à la création de réseaux pour faciliter le suivi communautaire par le biais des technologies de l'information et des communications. À cette fin, les Volontaires des Nations Unies sur le terrain et les ressources du service de volontariat en ligne de l'organisation seront mis à profit. De plus, les Volontaires des Nations Unies s'engagent à travailler avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) et d'autres partenaires pour mettre en œuvre les sept engagements du Plan d'action pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix.

ONU-Femmes

55. ONU-Femmes œuvre en faveur d'une culture de paix dans le cadre de ses programmes et activités dans 96 pays (en 2013) et ses activités normatives à

l'échelle mondiale. En particulier, l'organisation travaille en partenariat avec d'autres entités des Nations Unies afin de faire mieux connaître les initiatives de femmes pour la consolidation de la paix. Par exemple, en septembre 2014, ONU-Femmes, en collaboration avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, a organisé une activité qui proposait aux femmes partout dans le monde une plateforme leur permettant de partager leurs expériences en matière de consolidation de la paix, qui seront compilées dans une publication conjointe intitulée « Women, Everyday Peacebuilders ».

56. Grâce à ses travaux en matière de consolidation de la paix favorisant l'égalité des sexes, ONU-Femmes peut mieux faire entendre la voix des femmes dans des activités en faveur de la paix et faciliter leur participation à la prise de décisions en matière de paix et de sécurité. Par exemple, ONU-Femmes apporte son soutien aux coalitions féminines pour la paix, notamment en Colombie, au Kirghizistan, au Népal, au Soudan du Sud et en République arabe syrienne. Au Libéria, le mécanisme de « maison de la paix » permet aux dirigeantes locales d'engager une médiation et de régler les conflits locaux et internes avant qu'ils ne dégénèrent en violence. Dans les maisons de la paix, actuellement au nombre de 17 dans les zones rurales, les dirigeantes orientent également les victimes vers des services, assurent la liaison avec la police locale grâce à une assistance téléphonique mobile et participent aux efforts de consolidation de la paix au niveau local. Dans certaines collectivités au Soudan du Sud, ONU-Femmes a appuyé des centres d'autonomisation des femmes où des activités de prévention de la violence sexuelle et sexiste et d'aiguillage sont offertes. En Haïti, au Libéria, au Timor-Leste et en Ouganda, ONU-Femmes apporte son appui aux organisations locales en mettant en place des services d'aiguillage et des réseaux d'orientation pour faire en sorte que les survivants aient accès à la médecine de la procréation, à la justice, à des moyens d'existence et à un soutien psychosocial.

Université des Nations Unies

57. L'Université des Nations Unies (UNU) encourage le dialogue interculturel dans le cadre des activités de son institut spécialisé dans ce domaine, l'Institut pour la mondialisation, la culture et la mobilité⁹.

58. Dans le cadre de son programme de recherche sur les migrations, les médias et le dialogue interculturel, ainsi que dans des rapports et autres documents, l'UNU réalise des études sur le dialogue interculturel en tant qu'élément faisant appel à la fois aux pratiques sociétales et interétatiques. Les recommandations tirées de ces études portent sur la meilleure façon de mener un dialogue interculturel pour faire en sorte qu'il produise des résultats dans la société. La recherche a également mis en évidence le fait que le dialogue interculturel est d'abord et avant tout lié au cadre d'activités se rapportant à la sécurité internationale et à la lutte antiterroriste. Les ouvrages spécialisés sur ces questions illustrent comment le terrorisme et les activités antiterroristes sont des facteurs qui s'influencent mutuellement. En effet, la manière dont les dirigeants politiques et les médias forgent le discours sur le terrorisme pourrait également façonner l'action antiterroriste et les réactions des acteurs responsables des nouvelles menaces.

⁹ Voir <http://gcm.unu.edu>.

59. L'Institut sur la mondialisation, la culture et la mobilité a tenu une conférence universitaire au cours de la période considérée et publie une revue universitaire périodique, *Crossings: Journal of Migration and Culture*, afin de susciter le débat dans ce domaine entre les universitaires, les membres de la société civile et les praticiens de la culture.

60. L'Institut a mis au point une formule de « débat public » qui rassemble les parties prenantes, les universitaires et les membres du public pour débattre des questions de dialogue qui transcendent les différences culturelles. Il a également organisé des activités à l'intention de journalistes immigrants et d'auteurs locaux et immigrants. Pour marquer la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement et la Journée internationale de la tolérance, l'Institut a organisé des débats et des séminaires et produit une série de « dialogues » audiovisuels portant sur des questions de migration et de culture (voir <http://gcm.unu.edu>). Enfin, l'Institut a produit le film, *Three Violins*, qui examine le rôle de la musique dans le dialogue interculturel dans le contexte de la migration urbaine.

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

61. La contribution de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) à l'appui du mouvement mondial visant à promouvoir une culture de paix est essentiellement consacrée aux efforts de renforcement des capacités des personnes, des organisations et des institutions, du niveau local au niveau politique, pour prévenir et résoudre les conflits violents et instaurer une paix durable. L'UNITAR concentre ses activités sur le renforcement des compétences dans les domaines de l'analyse des conflits, la négociation raisonnée, la médiation et la réconciliation, notamment en améliorant la capacité d'écoute pour assurer une communication efficace entre les cultures et les générations.

62. Les séminaires réunissant les principaux artisans de la paix et d'autres praticiens facilitent l'échange de connaissances et de pratiques permettant de s'attaquer aux causes profondes des conflits violents et d'orienter les efforts futurs. D'autres activités liées à l'apprentissage visent à développer le potentiel des jeunes et à les faire participer de manière constructive aux processus de consolidation de la paix. L'UNITAR soutient également la participation active des jeunes dans les processus de consolidation de la paix. Les possibilités d'apprentissage en ligne, notamment le cours en ligne sur le renforcement des capacités civiles pour protéger les civils contre la violence élaboré conjointement par l'UNITAR et Nonviolent Peaceforce, donnent un aperçu des stratégies clés ayant pour but de prévenir l'escalade des conflits violents, fournir aux civils une protection physique directe dans divers contextes et renforcer les mécanismes locaux de maintien de la paix.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

63. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a accru sa participation à la promotion du dialogue interculturel en jouant un rôle actif lors du récent Forum mondial de l'Alliance des civilisations, qui s'est tenu à Bali. La FAO est maintenant prête à officialiser son adhésion au Groupe des Amis de l'Alliance.

64. Il faut s'attaquer à la faim sur divers fronts, notamment en fournissant de la nourriture correspondant à la culture d'un peuple. Bien que 80 % de notre

alimentation soit basée sur quatre groupes alimentaires (blé, riz, maïs et soja), l'humanité a utilisé plus de 7 000 produits qui ont constitué la base de l'alimentation et de la culture humaines. La redécouverte de ces produits perdus et leur réintroduction dans l'alimentation constituent un défi majeur à relever pour la FAO.

65. La FAO favorise également la diversité culturelle, le dialogue et la compréhension dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Grâce à ces efforts, la FAO contribue à rompre le cercle vicieux de l'insécurité alimentaire et des conflits.

Département de l'information des Nations Unies

66. Le Département de l'information des Nations Unies déploie ses diverses ressources, notamment son réseau mondial de centres d'information des Nations Unies, afin de mieux faire connaître la Journée internationale de la paix, observée le 21 septembre, dont le thème en 2014 portait sur le droit des peuples à la paix. Plusieurs Messagers de la paix des Nations Unies ont participé à la célébration de la Journée. De plus, quelque 500 étudiants des États-Unis et de la République démocratique du Congo (par le truchement d'une liaison vidéo avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo) ont participé à une conférence en présence du Secrétaire général et des Messagers de la paix sur le thème de la paix. En Inde, le Centre d'information des Nations Unies de New Delhi a organisé une célébration à l'intention de quelque 300 étudiants de 22 établissements scolaires, qui ont marqué la Journée par des discours, des chants, de la danse et des jeux.

67. Le Centre d'information des Nations Unies à Manama a fourni un appui en matière de communication à l'occasion d'une conférence internationale sur le thème « Toutes les civilisations au service de l'humanité », tenue à Bahreïn du 5 au 7 mai. La conférence a rassemblé 300 universitaires et personnalités religieuses de plus de 80 pays pour promouvoir des messages de paix et de compréhension religieuse. Le Centre a diffusé les messages clés dans plusieurs langues, notamment en arabe.

68. Le Département a assuré la couverture médiatique du Forum de haut niveau de l'Assemblée générale sur la culture de paix, la manifestation spéciale pour marquer la Journée de la non-violence et des manifestations marquant la Semaine mondiale de l'harmonie interconfessionnelle. Les différentes plateformes d'information de l'ONU ont également couvert les messages des hauts fonctionnaires des Nations Unies à l'appui de la Journée de Vesak et de la Journée internationale de Nowruz. Grâce aux comptes de l'ONU sur le média social Weibo en langue chinoise, le Département a pu diffuser les messages de l'ONU sur la Semaine de Vesak à quelque 6 millions d'abonnés dans le monde entier.

69. La lutte contre l'intolérance et la promotion d'une culture de paix sont parmi les 10 principes fondamentaux de l'initiative Impact universitaire des Nations Unies. « Music for Peace » est une série permanente de l'initiative Academic Impact qui réunit des musiciens à l'Organisation des Nations Unies pour discuter du rôle que peut jouer la musique dans la promotion d'une culture de paix. En 2013, « Music for Peace » a organisé une manifestation spéciale à l'intention des étudiants mettant en scène cinq musiciens sierra-léonais qui avaient grandi dans un camp de réfugiés.

70. Pour marquer la Journée internationale Nelson Mandela (18 juillet), la Radio des Nations Unies a produit une vidéo sur l'importance de la réconciliation et du dialogue entre les peuples. Dans les activités menées dans le monde entier par les centres d'information des Nations Unies, l'Organisation a travaillé en partenariat avec des organisations non gouvernementales et des ambassades, notamment l'Ambassade sud-africaine, pour célébrer la réconciliation sur le thème « Agissez! Incarnez le changement ». À Dakar, plus de 400 personnes ont assisté à une réunion-débat sur la manière dont l'héritage de M. Mandela pourrait être utilisé pour résoudre les conflits en Afrique. À Brazzaville, des volontaires ont consacré 67 minutes, soit 1 minute pour chaque année de service public de M. Mandela, à peindre le mur d'une école publique.

71. À l'occasion de la vingtième édition de la Journée de commémoration des victimes du génocide au Rwanda, le Département a organisé une série de manifestations sur le thème « Kwibuka : souvenir, unité, renouveau », y compris une série d'entretiens vidéo sur le génocide et la réconciliation enregistrés et diffusés.

V. Encourager le dialogue interreligieux par la coopération avec les organisations confessionnelles

72. Le système des Nations Unies œuvre en faveur du dialogue interreligieux en se rapprochant des organisations confessionnelles et en les associant à ses activités de politique générale et de plaidoyer. Ces activités rassemblent des personnes de différentes confessions dans le but de trouver des solutions à des problèmes communs, notamment la santé maternelle, la violence à l'égard des femmes et le VIH/sida.

Fonds des Nations Unies pour la population

73. En sa qualité de convocateur du Groupe de travail interorganisations créé dans le but d'encourager les organismes religieux à s'investir dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a accueilli une table ronde des donateurs sur le thème « Religion et développement pour l'après-2015 » en mai 2014. Les échanges ont porté sur les partenariats autour des objectifs du Millénaire pour le développement et les incidences politiques de la religion sur les objectifs de développement durable de l'après-2015. Parmi les faits saillants de la consultation, on retient notamment les mises en garde quant à l'homogénéisation des entités religieuses, la possibilité d'une « instrumentalisation » mutuelle et les préoccupations persistantes concernant les positions d'inspiration religieuse sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes.

74. Diverses recommandations de politique générale ont été formulées, notamment de faire fond sur le succès des expériences de partenariat en matière de prestation de services, de plaidoyer ciblé, de médiation et de gestion des conflits et d'identifier les forces respectives des partenariats entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations confessionnelles à partir des éléments de preuve disponibles, tout en effectuant des travaux de recherche plus ciblés sur les nouvelles tendances politico-religieuses perturbant l'aide humanitaire et le développement, et en examinant ou réexaminant les capacités et les modalités de l'implication des organisations confessionnelles dans la nouvelle structure de l'aide.

75. Dans diverses régions et pays, le FNUAP assure la continuité de son partenariat avec les organisations confessionnelles par le biais du plaidoyer, du renforcement des capacités, de la gestion du savoir et du renforcement de la coopération Sud-Sud sur les questions de population, ainsi que d'un investissement de plusieurs millions de dollars, en partenariat avec l'UNICEF, pour réduire les mutilations génitales féminines dans 17 pays et mettre fin au mariage d'enfants.

76. Par exemple, dans la région de l'Asie, FNUAP Afghanistan a réussi à obtenir l'approbation de 122 chefs religieux concernant la planification familiale et à leur faire signer une déclaration d'engagement à cette fin. Au Népal, le FNUAP appuie la mobilisation et la formation continues de plus de 300 chefs religieux dans la lutte contre le mariage d'enfants et les pratiques néfastes. Ces dirigeants formés encouragent le dialogue interreligieux et les pratiques saines dans leurs collectivités et collaborent avec les médias.

77. Aux Philippines, le FNUAP travaille en collaboration avec Interfaith Partnership for the Promotion of Responsible Parenthood, rassemblant les principales Églises, protestante, évangélique et autres, et des représentants des communautés musulmanes et autochtones, pour faire adopter et mettre en œuvre une politique de la santé en matière de reproduction. Conformément à l'accord de paix et de développement du gouvernement dans la région autonome musulmane de Mindanao, le FNUAP s'emploie à renforcer les capacités des hauts fonctionnaires de l'Agence de développement de Bangsamoro pour qu'ils puissent intégrer la santé en matière de reproduction et la planification familiale dans le plan du secteur de la santé.

78. Le bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes du FNUAP continue de collaborer avec les organisations confessionnelles et les réseaux autochtones et de descendants d'Africains pour promouvoir l'accès à des services de santé reproductive de qualité. Il convient de noter tout particulièrement le rôle du Conseil épiscopal latino-américain, clairement énoncé dans un document phare intitulé « Consensus of Havana » et approuvé par plus de 250 membres et délégués du Conseil le 22 mai 2013.

Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida

79. En 2014, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) a renforcé ses activités dans cinq domaines principaux : direction et plaidoyer, appui visant à intensifier la prestation de services par les organisations confessionnelles et à l'intégrer dans les réponses nationales, solutions aux problèmes des droits de l'homme, lutte contre la stigmatisation et la discrimination et problèmes délicats tels que la sexualité et la violence sexiste dans le contexte du VIH.

80. Les approches de partenariat comprennent notamment l'organisation de consultations des chefs religieux et des partenaires techniques au niveau national, la tenue de rassemblements avec des chefs religieux où ils sont invités à participer au dialogue avec le personnel d'ONUSIDA, la rédaction conjointe de textes d'opinion et la démultiplication des manifestations de haut niveau sur des enjeux capitaux. Par exemple, à la suite d'une consultation nationale organisée par ONUSIDA, les chefs religieux éthiopiens ont demandé instamment que des mesures favorisant un accès équitable pour tous au traitement du VIH soient intégrées dans les cibles du cadre de développement pour l'après-2015.

81. En octobre et novembre 2013, le Directeur exécutif d'ONUSIDA a prononcé une allocution à la dixième Assemblée du Conseil œcuménique des Églises, qui s'est tenue en République de Corée. À la suite de réunions bilatérales, trois grands chefs religieux ont scénarisé et filmé des messages de la Journée mondiale de la lutte contre le sida dans lesquels ils dénonçaient la violence sexiste et préconisaient une transformation des relations entre les sexes et s'attaquaient aux stéréotypes négatifs des hommes et des garçons, trop souvent cautionnés par les traditions religieuses et culturelles.

82. Une autre approche consiste à mettre au point des outils et du matériel de référence, tel que le Cadre de dialogue, pour appuyer les échanges entre les réseaux de chefs religieux, les personnes vivant avec le VIH et les populations à risque au niveau national. À titre d'exemple, un dialogue avec les chefs religieux à l'occasion du onzième Congrès international sur le sida dans la région Asie-Pacifique, tenu en novembre 2013, a offert une occasion unique aux chefs religieux influents dans la région d'engager un dialogue avec des hommes ayant des relations sexuelles avec les hommes et des transgenres afin d'améliorer la compréhension et instaurer un climat de confiance.

83. UNUSIDA a appuyé le renforcement des services de santé confessionnels et leur intégration dans les programmes nationaux. C'est ainsi que les chefs religieux de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ont participé activement aux consultations sur l'élaboration de la stratégie arabe sur le sida (2014-2020), approuvée par le Conseil des ministres arabes de la santé sous l'égide de la Ligue des États arabes. Les principes directeurs du document d'orientation consistent notamment à renforcer les rôles constructifs de la culture et de la religion dans la lutte contre le VIH aux niveaux régional et national.

ONU-Femmes

84. Au Népal, ONU-Femmes a appuyé la formation d'un réseau interreligieux national pour lutter contre la violence à l'égard des femmes. Des activités de sensibilisation ont rassemblé des chefs religieux, des militants de la paix, des défenseurs des droits des travailleuses migrantes et des dirigeants de l'alliance MenEngage contre la violence sexiste. Ce réseau interconfessionnel œuvre au niveau des districts à la promotion de la justice sociale en faveur des femmes musulmanes et madhesi.

85. En Inde, l'organisation a lancé une campagne mondiale de mobilisation sur Internet contre la violence à l'égard des femmes en partenariat avec Religions for Peace. En Asie du Sud, ONU-Femmes a travaillé en collaboration avec des organisations confessionnelles regroupant des moines bouddhistes, des prêtres hindous et des maulvis musulmans pour s'attaquer au problème de la traite des femmes et des enfants. À titre d'exemple, les dirigeants musulmans du Bihar (Inde) ont décidé de consacrer un vendredi par mois à la sensibilisation du public à la traite des enfants et aux inégalités entre les sexes. Au Rwanda, l'organisation a soutenu une organisation de l'Église presbytérienne dans la formation de plus de 400 chefs catholiques, musulmans et protestants dans les 30 districts du pays au rôle des chefs religieux dans la promotion de la participation des femmes à la prise de décisions. Dans les Balkans, ONU-Femmes a encouragé les chefs religieux à promouvoir les droits des femmes et à lutter contre la violence sexiste.

VI. Une démarche axée sur les droits fondamentaux pour la promotion de la paix et du dialogue interculturel et interreligieux

86. Le dispositif des Nations Unies pour les droits de l'homme favorise une culture de paix et le dialogue sous divers angles.

Le droit à la paix

87. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a continué d'apporter un appui fonctionnel au groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé d'élaborer un projet de déclaration des Nations Unies sur le droit à la paix. En juin 2014, le groupe de travail a examiné un nouveau projet de texte dans lequel il était fait référence à l'importance suprême de pratiquer la tolérance, le dialogue, la coopération et la solidarité comme moyen de promouvoir la paix dans le monde par le biais des droits de l'homme.

88. L'Expert indépendant sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable a formulé un ensemble de recommandations concrètes sur le projet de texte, dont l'objectif ultime est d'élucider les liens entre la paix et les droits de l'homme. Dans son rapport d'activité du 7 août 2014 (A/69/272), l'Expert indépendant a examiné le principe selon lequel la réalisation universelle du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes pourrait être envisagée comme un vecteur de paix et l'un des éléments d'un ordre mondial démocratique et équitable.

89. Le Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction a entamé plusieurs dialogues interreligieux, en particulier dans le cadre du suivi de ses précédentes visites dans les pays touchés par des conflits prolongés. Le 12 septembre 2013, il a participé à la première table ronde interreligieuse à Chypre, organisée par le Bureau chargé du volet religion du Processus de paix de Chypre sous les auspices de l'Ambassade de Suède, en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Cette rencontre a contribué grandement à renforcer la jouissance de la liberté de religion ou de conviction sur l'île tout entière, y compris en ce qui concerne l'accès aux lieux de culte et leur restauration. En février 2014, les chefs religieux de Chypre ont fait une déclaration commune sur la reprise des pourparlers de paix¹⁰.

90. Entre le 15 et le 18 mai 2014, le Rapporteur spécial a effectué une mission de suivi en République de Moldova, ainsi qu'une visite dans la région de la Transnistrie au cours de laquelle il a participé à des tables rondes avec des représentants des communautés religieuses et des organisations de la société civile sur les deux rives du fleuve Dniestr. Tout en reconnaissant une nette amélioration du climat des communications à Chisinau, il a néanmoins réitéré l'importance de combler les lacunes en matière de protection des droits de l'homme dans le pays.

91. Au Kirghizistan, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme entreprendra une série d'activités pour promouvoir une culture de paix et le dialogue. Tout d'abord, il compte donner un aperçu complet des mesures prises pour assurer les droits des minorités et leur participation à la vie publique et

¹⁰ Voir www.ohchr.org/en/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=13880&LangID=E et www.swedenabroad.com/ImageVaultFiles/id_18049/cf_52/Joint_communique.PDF.

sensibiliser la société civile à la politique nationale relative aux relations interethniques. Ensuite, il compte dispenser une formation sur la protection des droits de l'homme et l'atténuation des conflits à l'intention de groupes d'avocats de régions multiethniques et organiser une conférence nationale sur les mécanismes de justice chargés de traiter des violations des droits de l'homme commises au cours des actes de violence de juin 2010.

Droits culturels

92. Dans deux rapports récents, la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels a abordé la question du discours historique et du discours mémoriel dans des sociétés divisées et des sociétés sortant d'un conflit, en rapport avec les manuels d'histoire (A/68/296) et les mémoriaux et les musées (A/HRC/25/49). Elle a noté que les politiques éducatives relatives à l'enseignement de l'histoire ne prenaient pas en compte la diversité culturelle et la multiplicité des discours historiques qui existent au sein des communautés et entre les communautés et que les processus de « mémorialisation » pouvaient constituer un obstacle à la réconciliation, ouvrant la voie à des revanches ultérieures. Elle a recommandé que l'enseignement de l'histoire et les pratiques mémorielles favorisent la pensée critique, l'apprentissage analytique et le débat, offrent des espaces pour divers récits concernant le passé et ses représentations et assurent une meilleure compréhension des problèmes actuels liés à l'exclusion et à la violence. Par sa résolution 25/19, le Conseil des droits de l'homme a décidé de tenir, à sa vingt-septième session, une table ronde sur l'enseignement de l'histoire et les processus mémoriels afin, notamment, de contribuer à la mise en commun de bonnes pratiques en la matière.

Droits des autochtones

93. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a aidé le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones à élaborer son étude sur l'accès à la justice dans la promotion et la protection des droits des peuples autochtones (voir A/HRC/27/65). Bien que l'étude porte sur une série de questions touchant l'accès à la justice des peuples autochtones, une partie importante de son contenu est cependant consacrée aux contributions des systèmes juridiques autochtones et aux processus de justice réparatrice, y compris le rôle des commissions de vérité. De plus, dans le cadre de son Programme annuel de bourses destinées aux autochtones, le Haut-Commissariat offre aux femmes et aux hommes autochtones la possibilité d'acquérir des connaissances de fond sur le système des Nations Unies et ses instruments et mécanismes des droits de l'homme.

Autres mécanismes

94. Les travaux des mécanismes des droits de l'homme sur la discrimination raciale et les droits des minorités sont également très pertinents dans le présent contexte, en particulier dans la perspective de la lutte contre les discours de haine raciale, la promotion de l'éducation interculturelle et la garantie des droits des minorités religieuses par la promotion du dialogue interreligieux. Ces travaux ont été activement encouragés par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales.

VII. Conclusion

95. Le présent rapport démontre l'engagement d'un grand nombre d'entités des Nations Unies en faveur de la promotion d'une culture de paix au sens large du terme. Il révèle également que la corrélation entre la culture de paix et le dialogue interreligieux et interculturel appelle les entités du système des Nations Unies à adopter une approche de plus en plus intégrée de ces problèmes, en particulier dans leurs activités sur le terrain.
